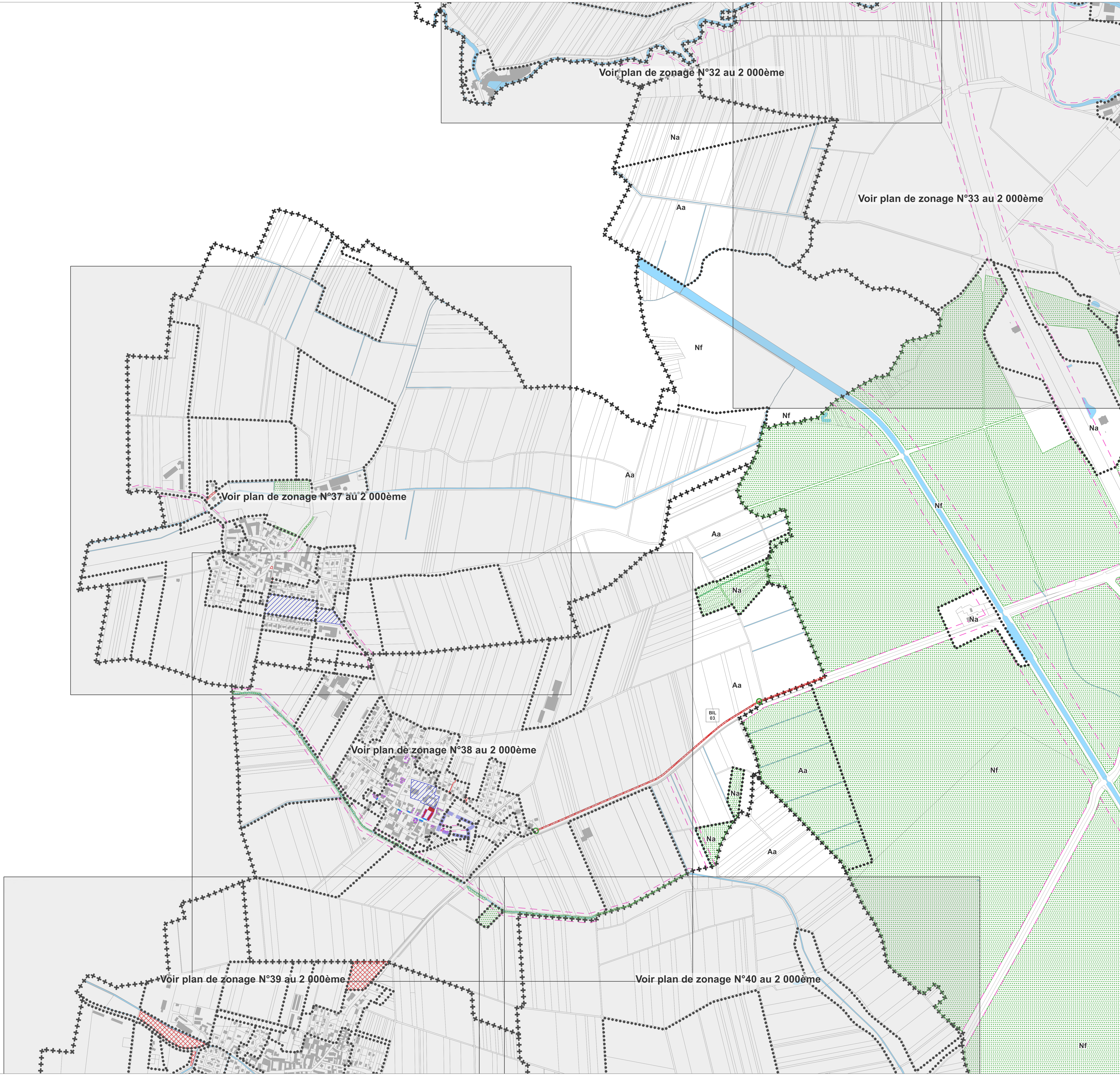




DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les prescriptions

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

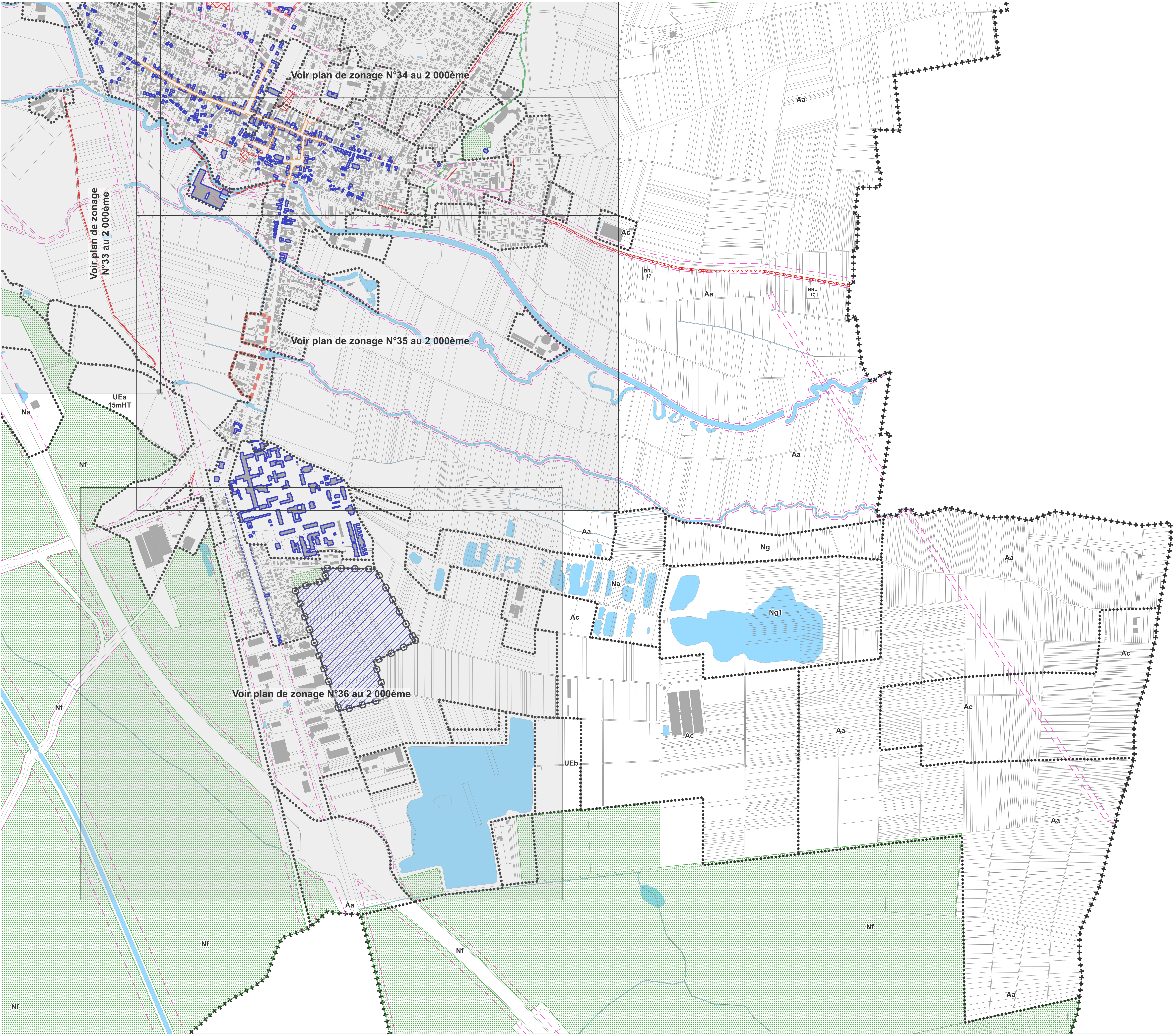
Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 78

Biwisheim, Brumath, Donnenheim, Krautwiller, Mittelschaeffolsheim, Mommenheim, Otwisheim

PLUi Approuvé 11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n° 79

Brumath

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

limite de zone

UBa
7mET

désignation de la zone

emplacement réservé

BAT
03

numéro d'opération

secteur entrée de vieux village

alignement d'arbres

cortège végétal à préserver ou à créer

marge de reculement

ligne de construction

façade remarquable

clôture soumise à dispositions particulières

mur de clôture et porche remarquable

linéaire commercial et de service

arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer

élément paysager à protéger

autre secteur de mixité sociale

périmètre d'attente de projet d'aménagement global

limite communale

bâtiment

parcelle

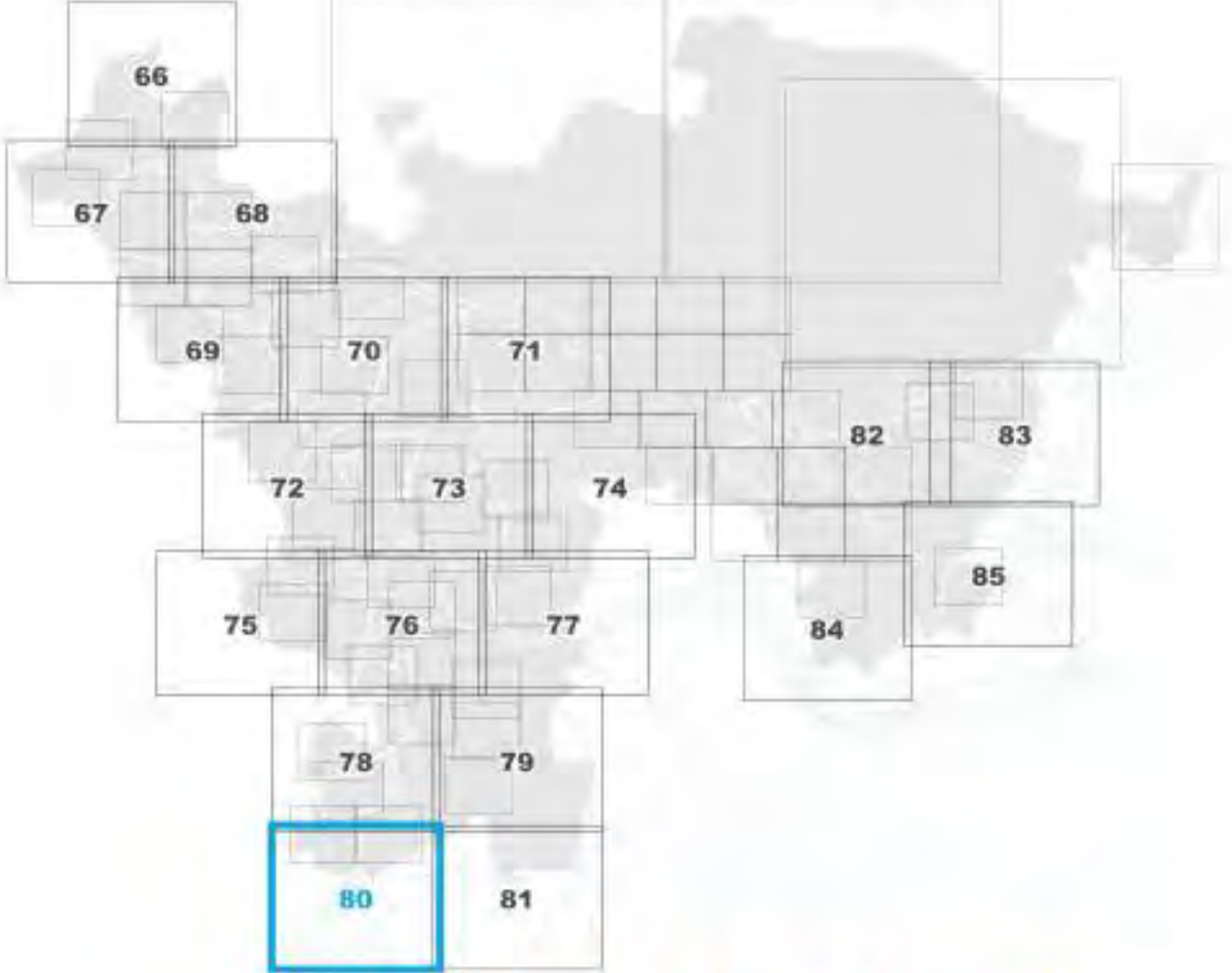
hydrographie

ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 80
Bilwisheim, Brumath, Mittelschaeffolsheim, Otwisheim

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- [X] emplacement réservé
- [BAT 03] numéro d'opération

Les prescriptions

- [] bâtiment de valeur patrimoniale
- [] bâtiment remarquable de type 1
- [] bâtiment remarquable de type 2
- [] bâtiment remarquable de type 3
- [] bâtiment remarquable de type 4
- [X] emplacement réservé
- [] espace boisé classé à conserver ou à créer
- [] espace planté à conserver ou à créer
- [] élément de paysage à préserver
- [] orientations d'aménagement et de programmation
- [] ensemble urbain cohérent
- [] autre secteur de mixité sociale
- [] périmètre d'attente de projet d'aménagement global

- [] secteur entrée de vieux village
- [] alignement d'arbres
- [] cortège végétal à préserver ou à créer
- [] marge de reculement
- [] ligne de construction
- [] façade remarquable
- [] clôture soumise à dispositions particulières
- [] mur de clôture et porche remarquable
- [] linéaire commercial et de service
- [] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- [] élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

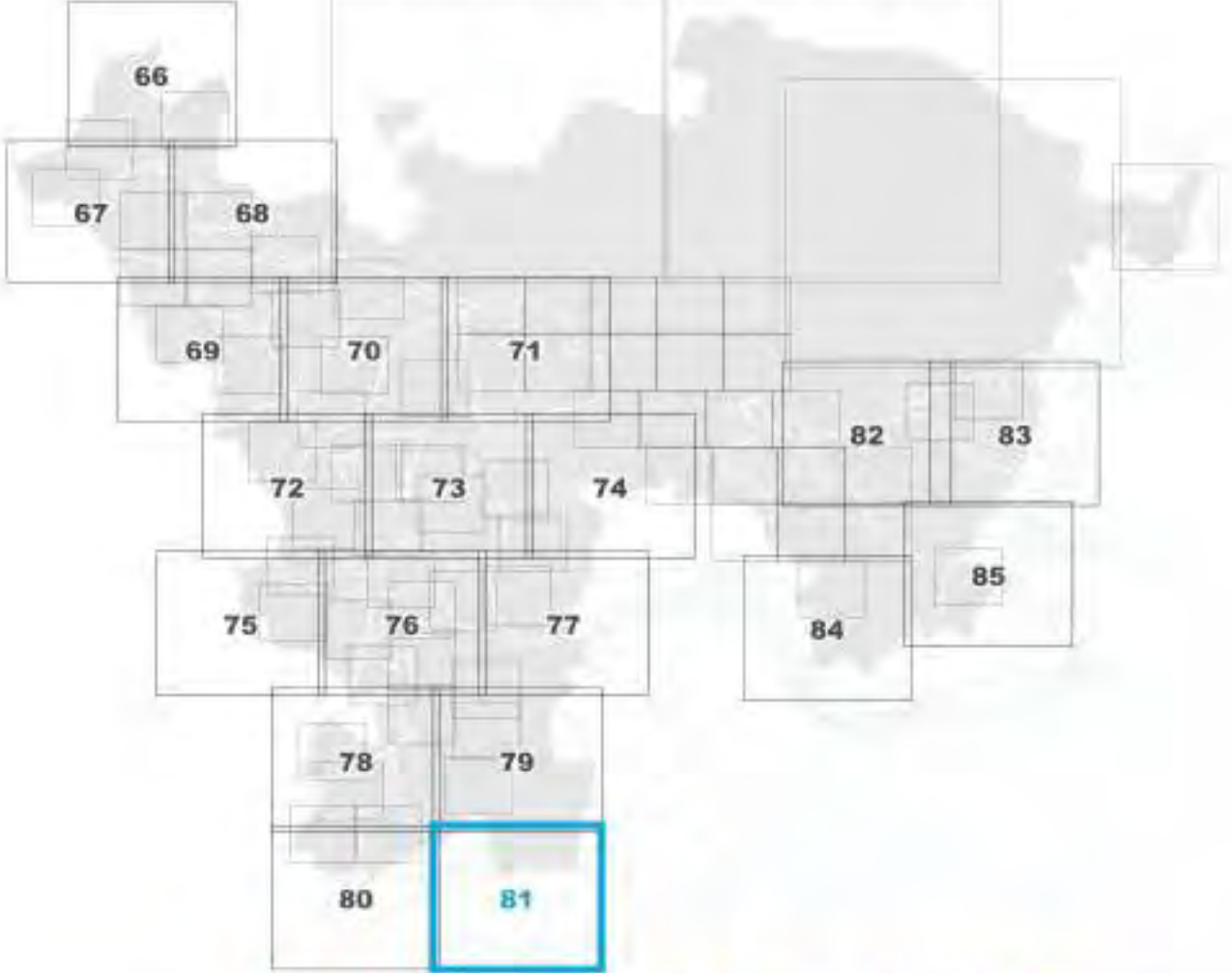
- + + + limite communale
- [] bâtiment
- [] parcelle
- [] hydrographie

Les informations

- [X] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- [] réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

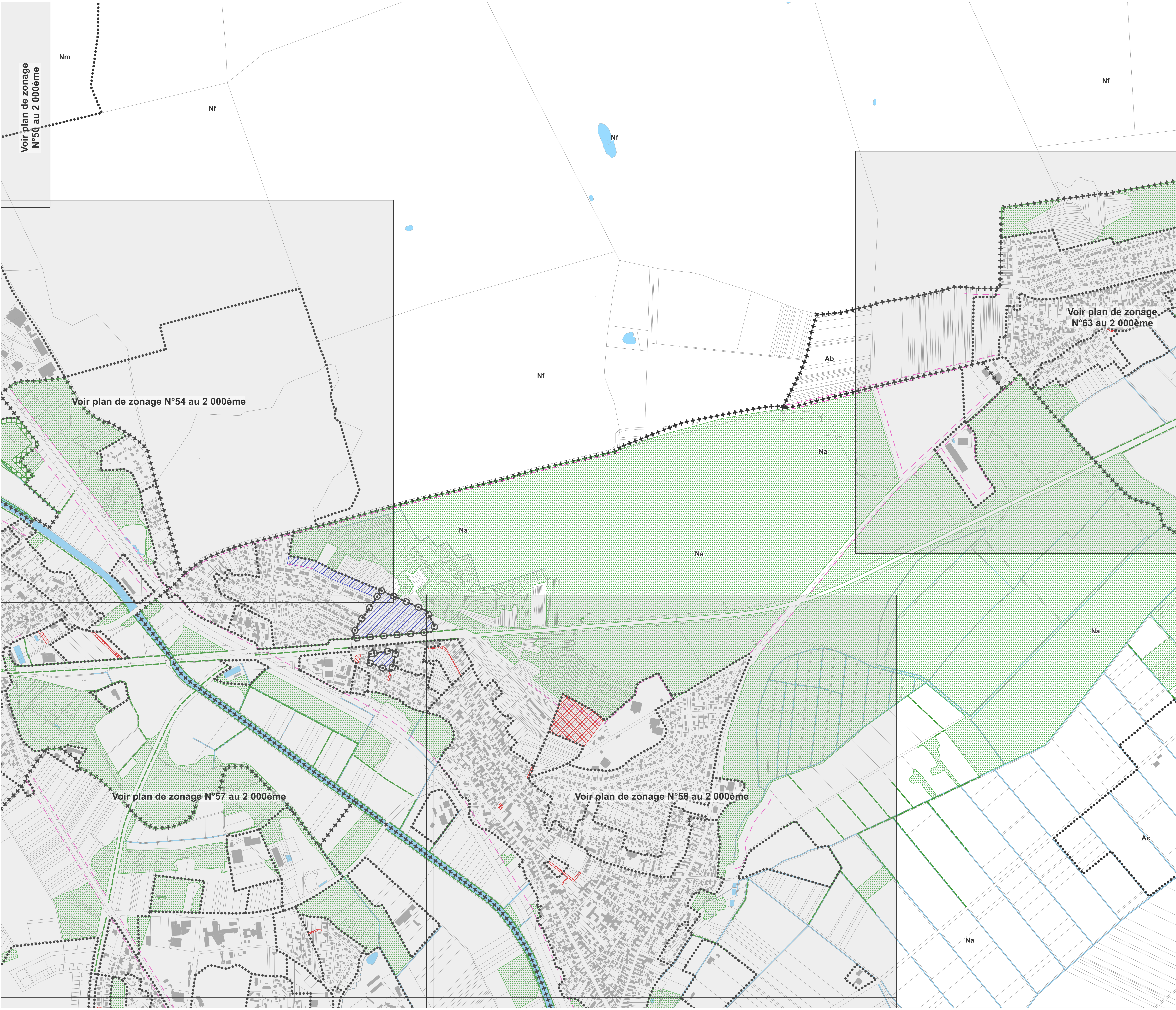
Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 81
Brumath

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Le fond de plan

(Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Les prescriptions

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

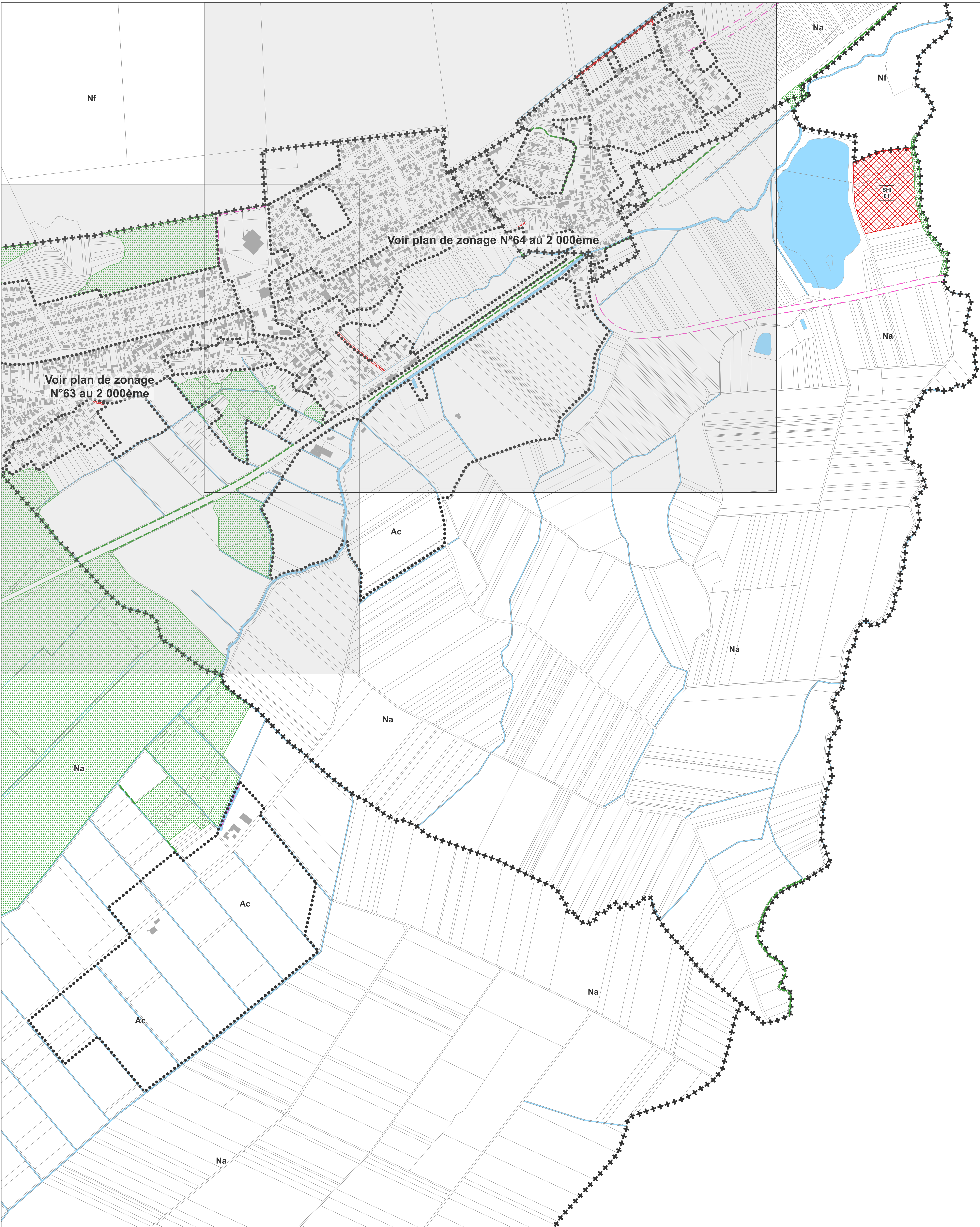
Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 82

Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Schirrhein

PLUi Approuvé 11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

•••••

limite de zone

UBa
7mET

désignation de la zone

Les emplacements réservés

emplacement réservé

numéro d'opération

Les prescriptions

bâtiment de valeur patrimoniale

bâtiment remarquable de type 1

bâtiment remarquable de type 2

bâtiment remarquable de type 3

bâtiment remarquable de type 4

emplacement réservé

espace boisé classé à conserver ou à créer

espace planté à conserver ou à créer

élément de paysage à préserver

orientations d'aménagement et de programmation

ensemble urbain cohérent

autre secteur de mixité sociale

périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

secteur entrée de vieux village

alignement d'arbres

cortège végétal à préserver ou à créer

marge de reculement

ligne de construction

façade remarquable

clôture soumise à dispositions particulières

mur de clôture et porche remarquable

linéaire commercial et de service

arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer

élément paysager à protéger

Le fond de plan *(Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)*

limite communale

bâtiment

parcelle

hydrographie

Les informations

ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

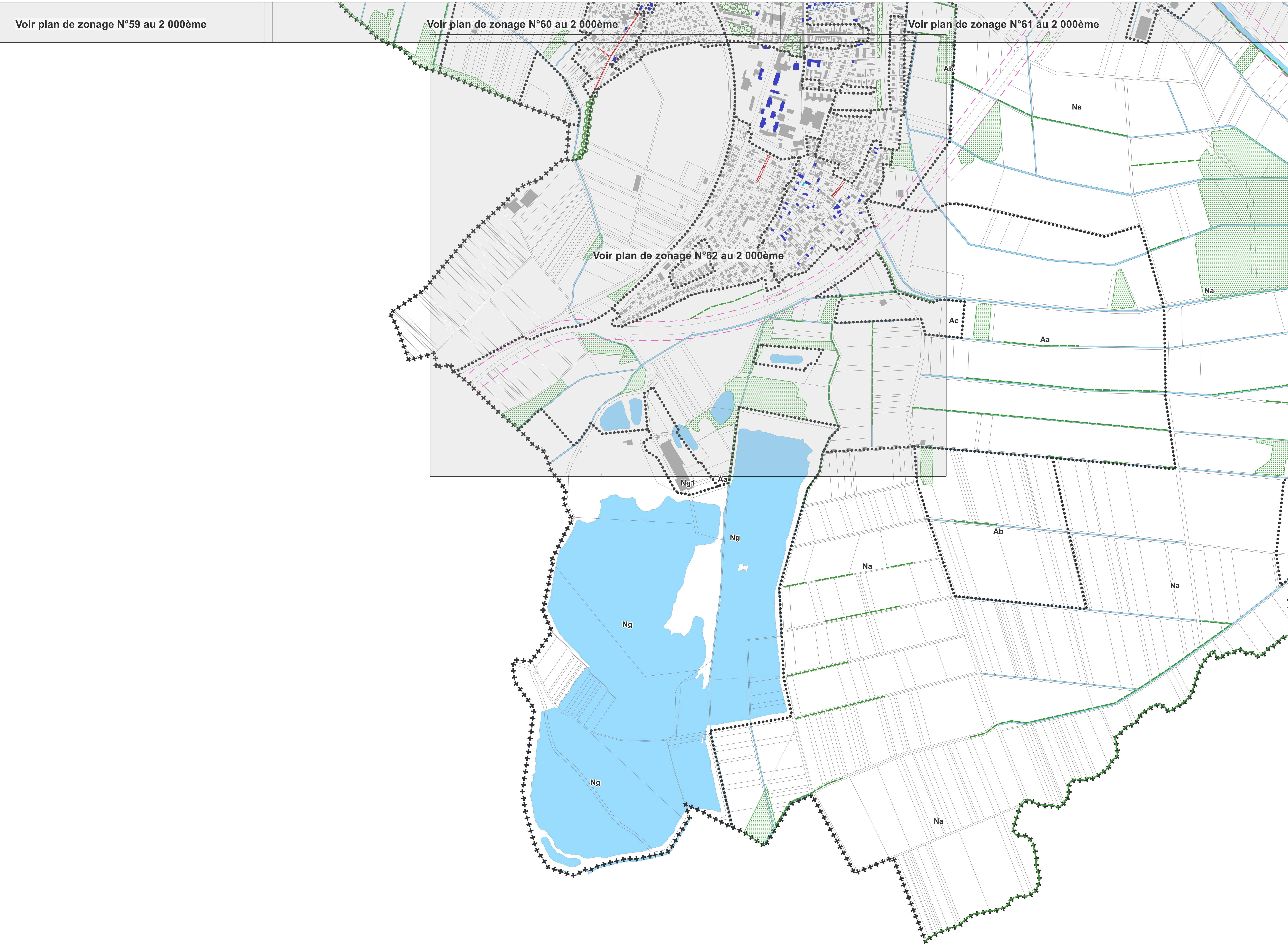
réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 83
Haguenau, Oberhoffen-sur-Moder, Schirrrhein, Schirrhoffen

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : **1 / 5 000 ème**



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Les emplacements réservés

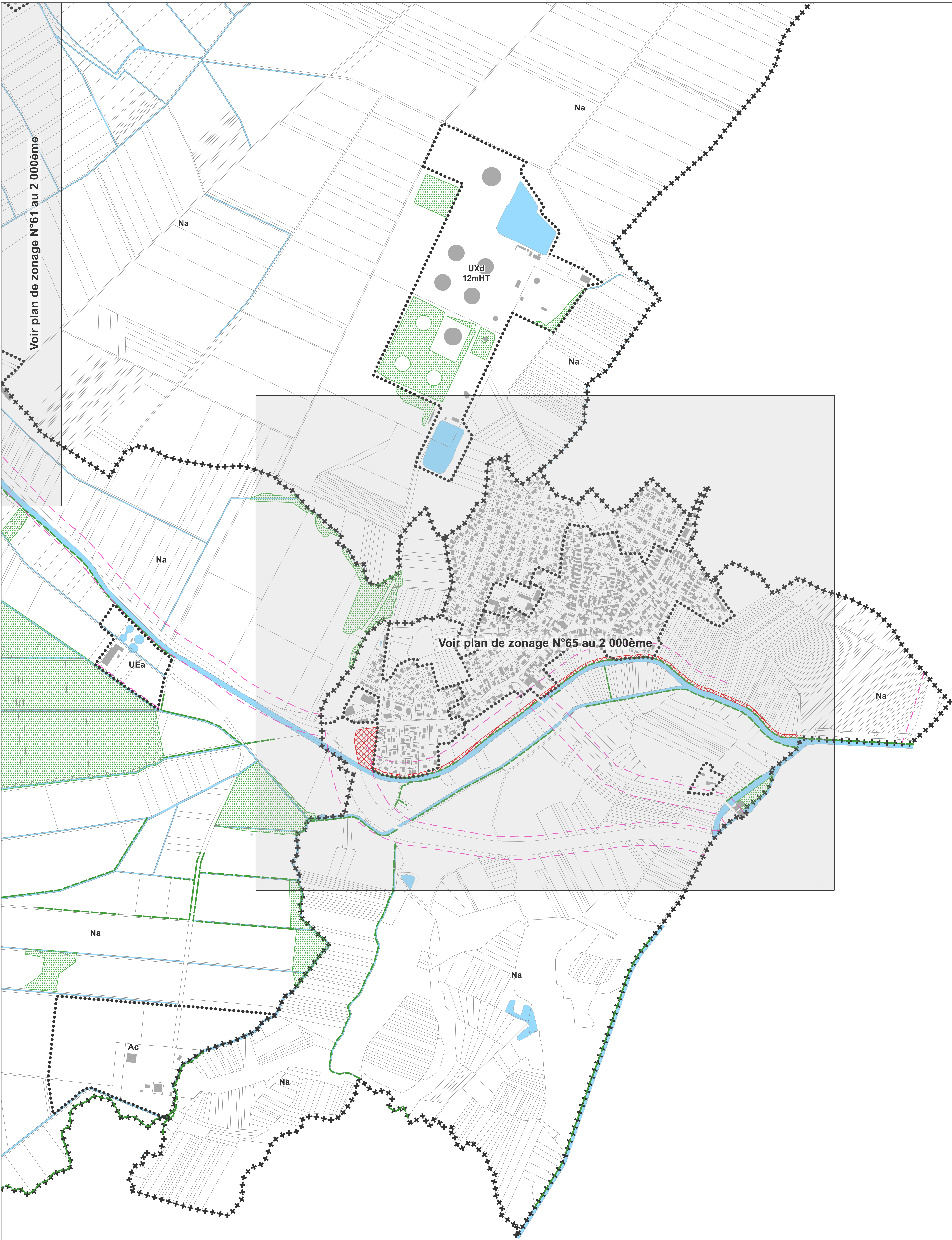
- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 84
Bischwiller

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

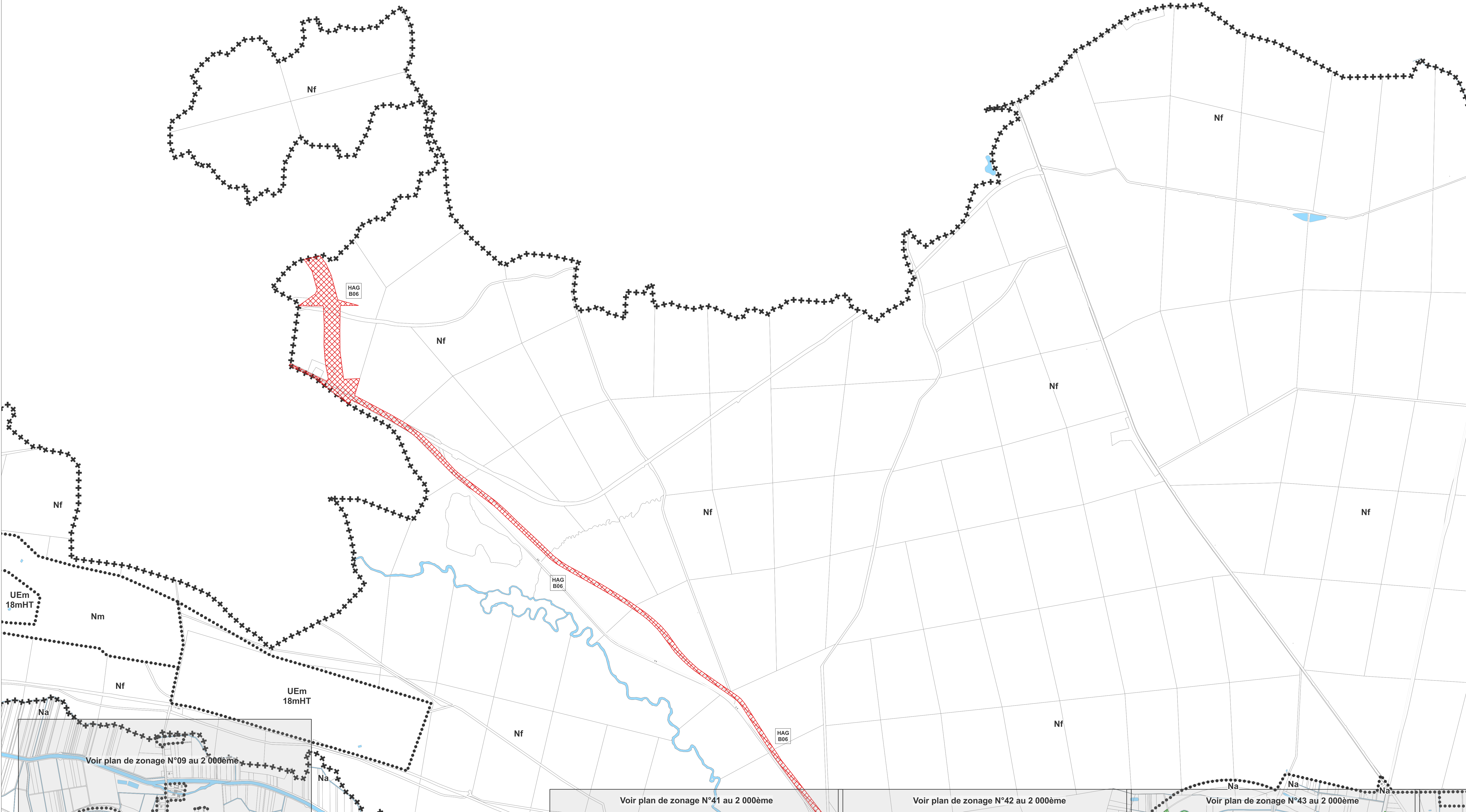
Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 85
Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiller

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

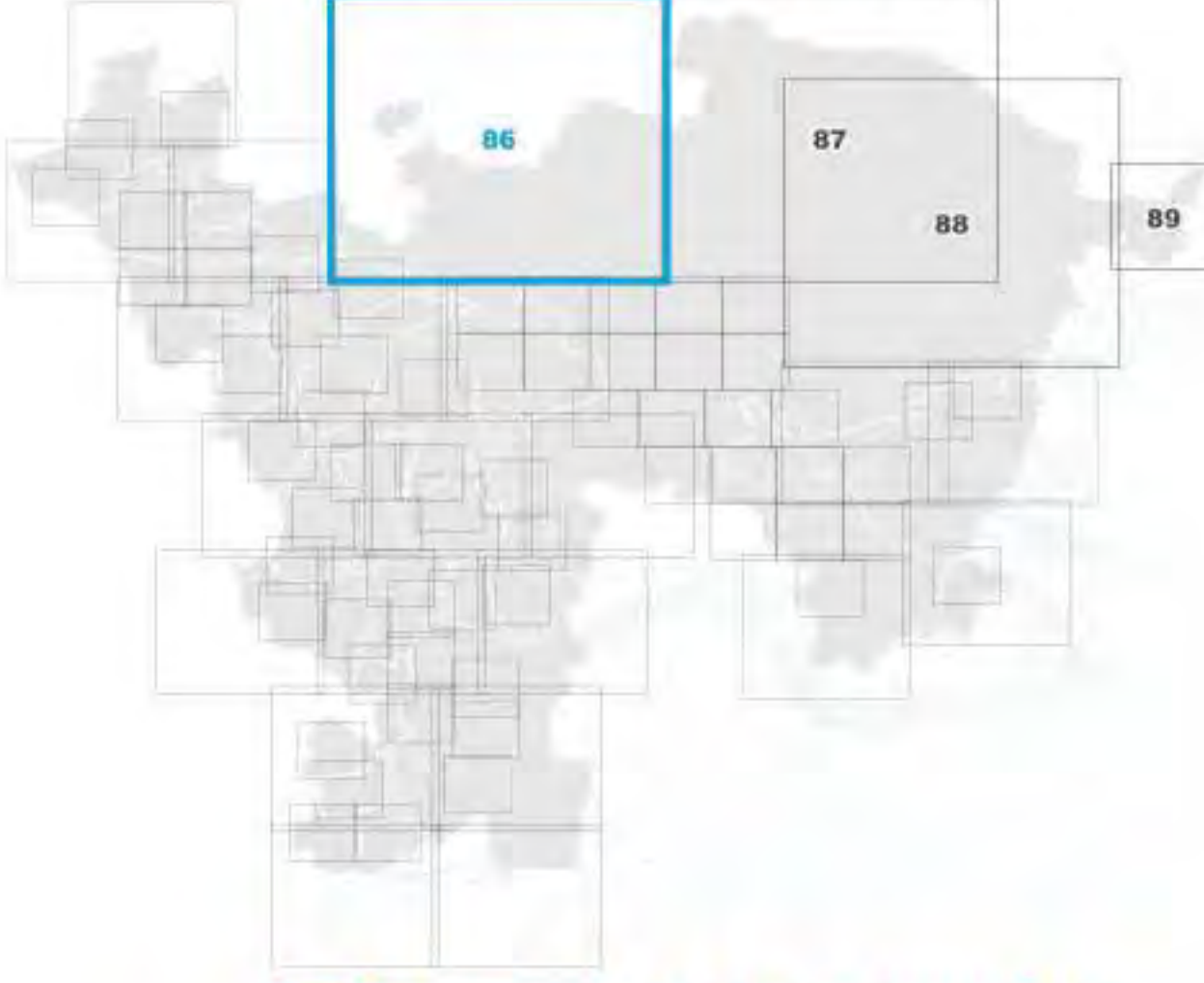
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

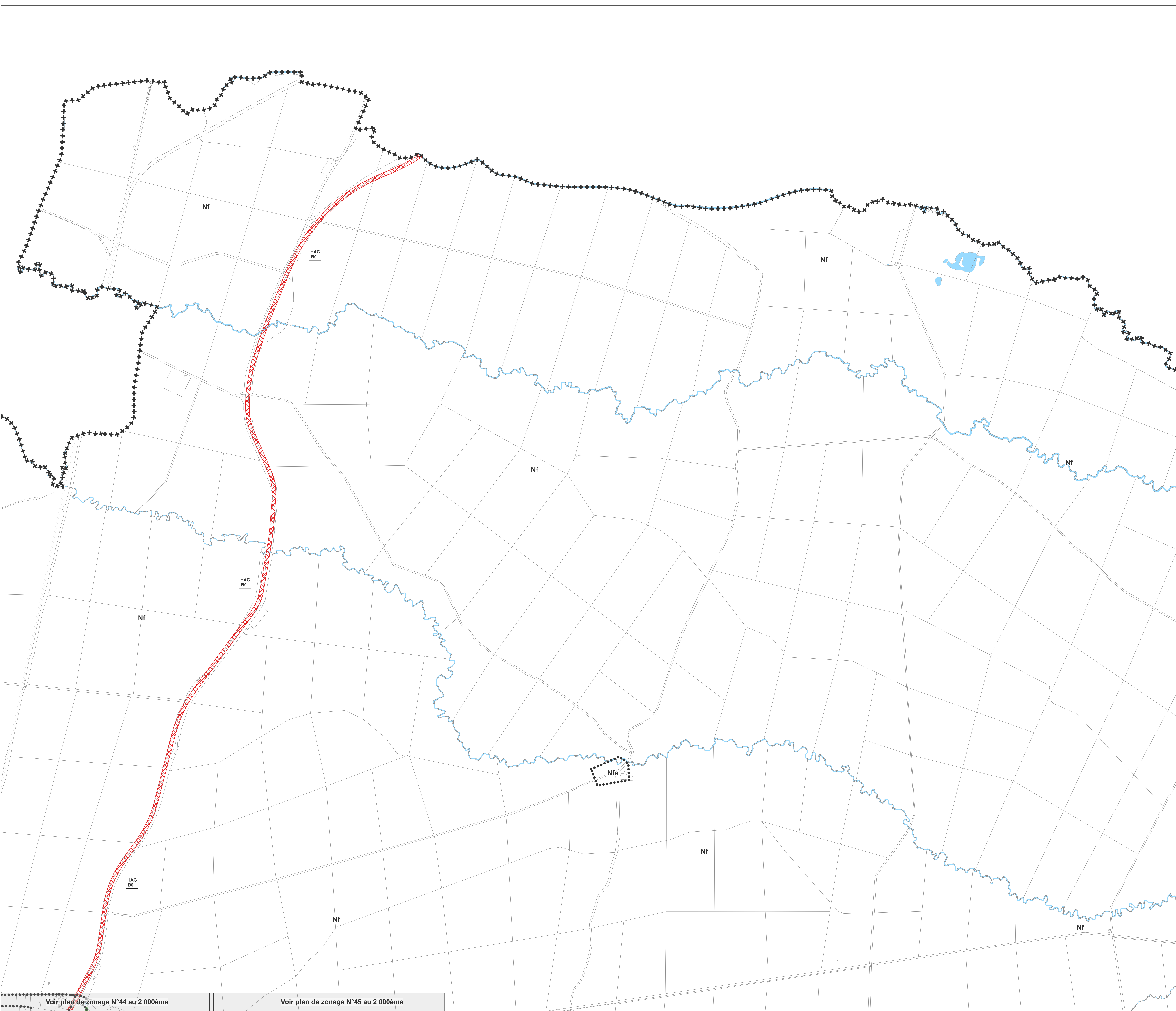
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 86
Dauendorf, Haguenau

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 10 000 ème





DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone
- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les prescriptions

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

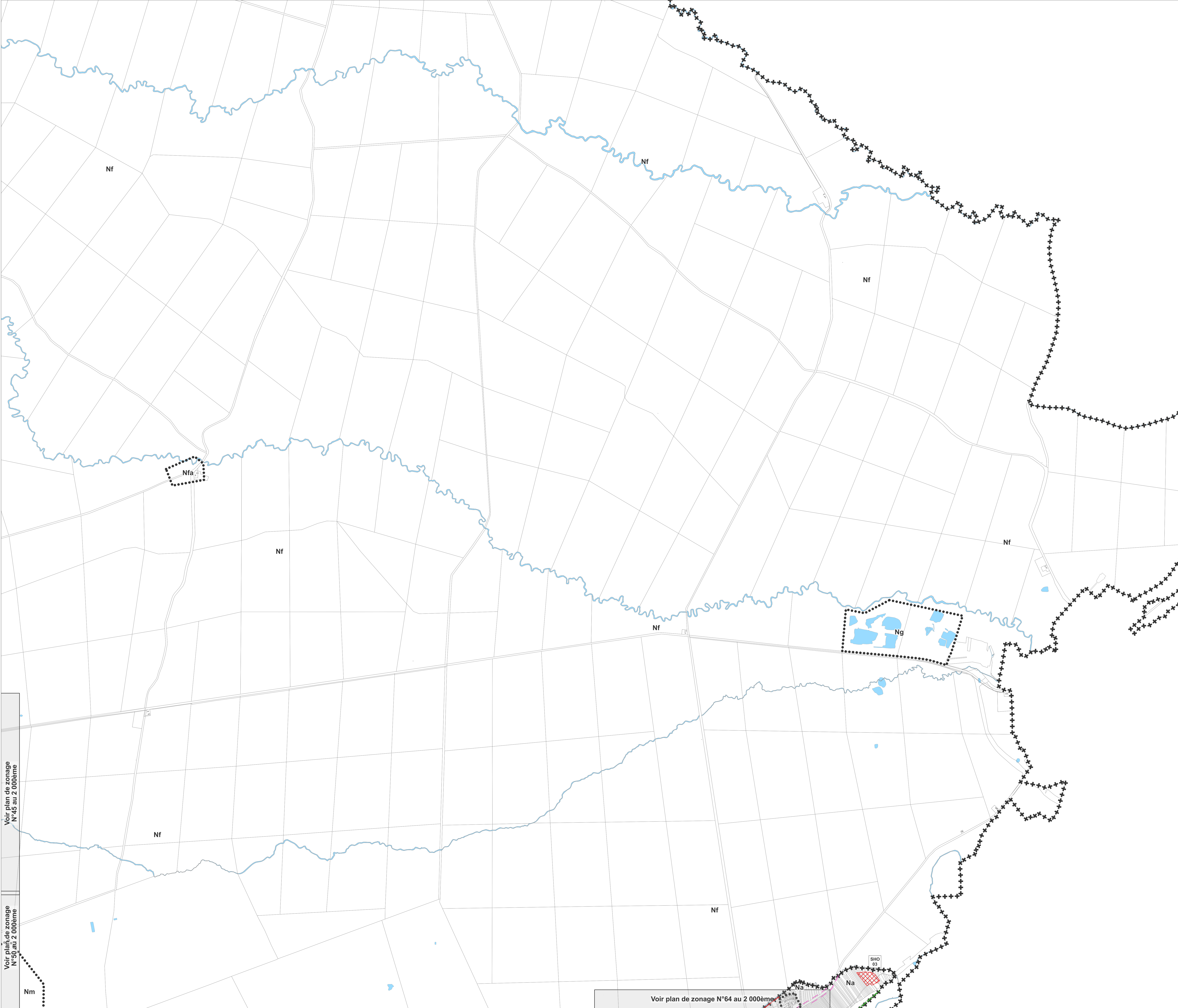
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 87
Haguenau

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : **1 / 10 000 ème**



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

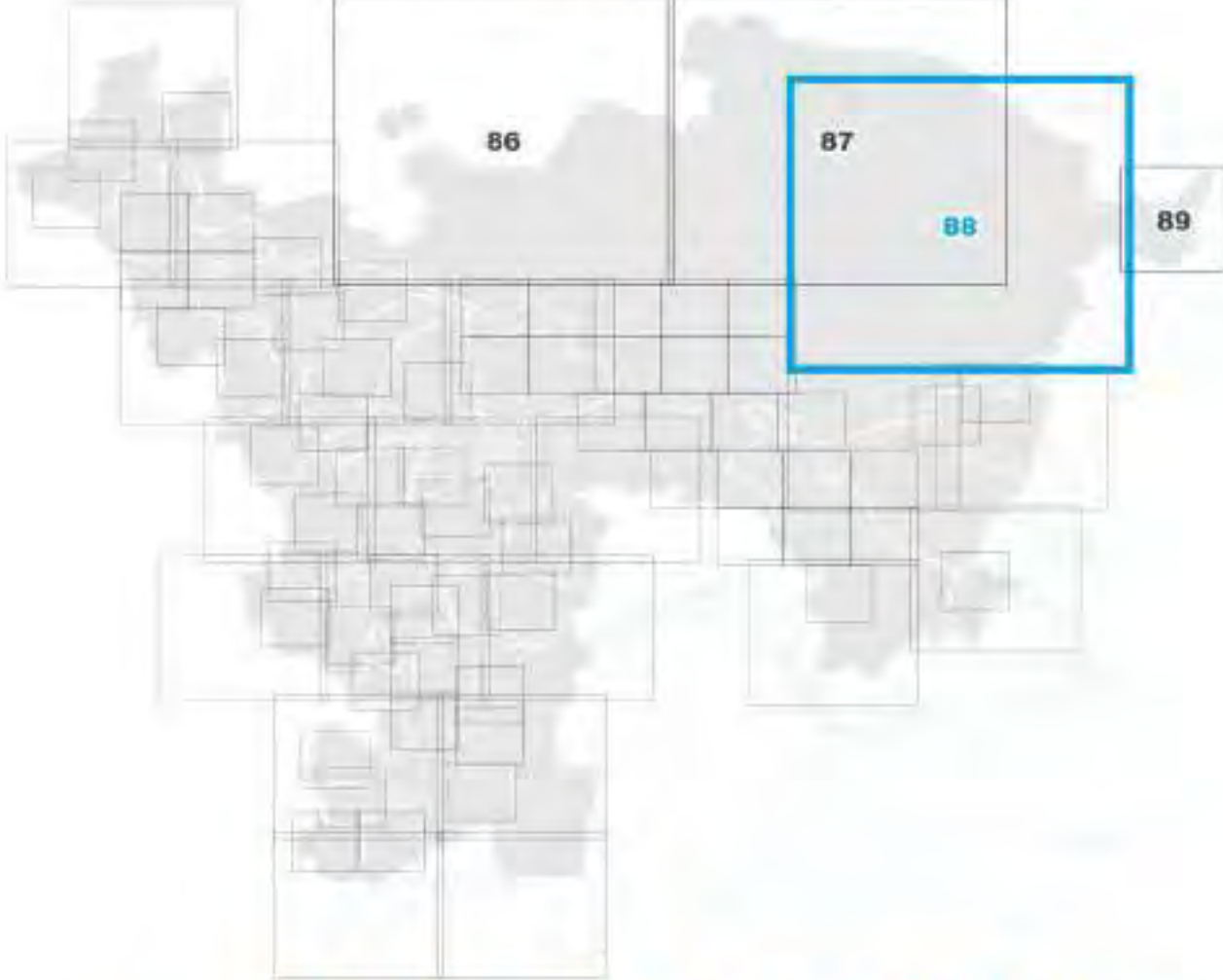
- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 88
Haguenau, Schirrhoffen

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 10 000 ème

Voir plan de zonage N°45 au 2 000ème

Voir plan de zonage N°50 au 2 000ème

Voir plan de zonage N°64 au 2 000ème

Communauté d'Agglomération
de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

86

87

88

89

N

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 89

Haguenau

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 10 000 ème

Communauté
d'Agglomération
de Haguenau

adeus

Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
HFRH agglomération

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

●●●●●

limite de zone

UBa
7mET

désignation de la zone

Les prescriptions

bâtiment de valeur patrimoniale

bâtiment remarquable de type 1

bâtiment remarquable de type 2

bâtiment remarquable de type 3

bâtiment remarquable de type 4

emplacement réservé

espace boisé classé
à conserver ou à créer

espace planté à conserver ou à créer

élément de paysage à préserver

orientations d'aménagement
et de programmation

ensemble urbain cohérent

autre secteur de mixité sociale

périmètre d'attente de projet
d'aménagement global

Le fond de plan *(Plan cadastral DRFIP
2025 - DROITS RÉSERVÉS)*

+++

limite communale

bâtiment

parcelle

hydrographie

Les emplacements réservés

emplacement réservé

BAT
03

numéro d'opération

secteur entrée de vieux village

alignement d'arbres

cortège végétal à préserver ou à créer

marge de reculement

ligne de construction

façade remarquable

clôture soumise à
dispositions particulières

mur de clôture et porche remarquable

linéaire commercial et de service

arbre ou groupe d'arbre
à conserver ou à créer

élément paysager à protéger

Les informations

ancien emplacement réservé de la
VLS de Haguenau maintenu à titre
illustratif dans l'attente de la prise
en compte sur le plan cadastral

· · · · ·

réseau ferré *(IGN Bd Topo 2025)*

The main map displays a detailed urban planning layout for a specific area. It features a network of roads, property boundaries, and various urban features. Key elements include: 1. A large area outlined with a thick black line and marked with 'Nf' in several locations. 2. A network of roads, some of which are highlighted in blue. 3. Various symbols from the legend are placed throughout the map to indicate specific urban features, such as buildings, trees, and protected areas. 4. A legend box is located in the top right corner of the map area, providing a key for the symbols used.